

N°2018-CA-20

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
11
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES**

Le 28 juin 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléant**

M. Eric BLOND.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Stéphane JARLÉGAND, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER,

Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- le règlement financier du Sdis,
- les délibérations de création modifiées.

\*

\*\*

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service.

Les modifications sont intégrées dans la Décision Modificative n°1 qui vous sera proposée dans un autre rapport dédié.

## I) Autorisations de programme de la politique immobilière

### Autorisation de programme relative à la construction du Groupement Ouest

L'ajustement de crédits de paiement proposé tient compte des décaissements intervenus en 2017. L'opération devrait être soldée au cours de l'exercice 2018 dès réception du décompte final du marché de maîtrise d'œuvre ; les crédits de paiement 2019 correspondant alors au solde de l'opération pourront être libérés.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2017	2018	2019
Groupement Ouest	4 250 000,00 €	3 885 016,28 €	-98 813,72 €	76 000,00 €	-190 170,00 €
			63 136,72 €		225 847,00 €

### Autorisation de programme relative au Plateau Technique de Formation (PTF)

Une réflexion a été engagée sur la toxicité des fumées. Le PTF accueille des installations techniques qui produisent, pour les besoins de la formation des sapeurs-pompiers, des fumées. Pour garantir la sécurité des agents, une partie de celles-ci n'est plus utilisée dans l'attente des conclusions d'un groupe de travail.

En parallèle, les travaux programmés sur ce site ont donc été suspendus. Leur mise en œuvre n'est désormais plus envisageable sur 2018 au regard des délais de consultation des entreprises. Il est donc nécessaire de prolonger à minima l'AP d'une année comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2017	2018	2019
Plateau Technique de Formation	1 142 500,00 €	879 741,19 €	-30 813,00 €	-231 945,81 €	----- €
			24 813,26 €	15 000,00 €	222 945,55 €

### Autorisation de programme relative à la réhabilitation du CIS de Montivilliers

Cette autorisation de programme a été calibrée sur la base d'une estimation datant de 2011. L'Avant-Projet Définitif (APD) remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre conduit à augmenter le montant de l'autorisation de programme pour la porter à 510 000,00 € et permettre le lancement de la consultation des travaux.

Le relissage des crédits de paiement indiqué ci-dessus tient compte du nouveau calendrier prévisionnel de l'opération.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		Crédits déjà consommés	2017	2018	2019	2020
CIS Montivilliers	— 445 000,00 €	1 668,00 €	— 5 000,00 €	— 120 000,00 €	— 235 000,00 €	— 83 332,00 €
	510 000,00 €		3 366,00 €	25 000,00 €	330 000,00 €	149 966,00 €

### Autorisation de programme relative à la réhabilitation du CIS Le Havre Sud

Les crédits de paiement doivent être ajustés pour tenir compte de l'avancée de l'opération. En effet, ce sont essentiellement les travaux d'attente sur le site actuel qui débiteront à la mi-juillet, qui seront décaissés sur cet exercice.

Par ailleurs, la consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre lancée le 23 mars dernier ne permet d'envisager une attribution du marché qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le cahier des charges concernant les travaux de dépollution ne pourra être finalisé qu'une fois l'emplacement du bâtiment sur le site déterminé précisément par le maître d'œuvre retenu.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIS Le Havre Sud	10 200 000,00 €	— 176 100,00 €	— 450 000,00 €	2 800 000,00 €	2 900 000,00 €	2 100 000,00 €	1 773 900,00 €
		1 740,00 €	170 400,00 €	794 400,00 €	1 662 000,00 €	2 919 000,00 €	4 652 460,00 €

### Autorisation de programme relative à la construction du CIS Duclair

Cette AP a été calibrée pour la construction du nouveau CIS mais également pour les travaux d'attente nécessaires à l'accueil des sapeurs-pompiers dans l'attente de livraison du bâtiment.

Les délais contraints nécessaires au maintien de l'activité opérationnelle du centre ont entraîné une augmentation de l'enveloppe financière du projet transitoire.

De plus, les obligations d'aménagement du terrain, contenues dans le permis de construire du projet d'attente, doivent être anticipées.

Il est proposé de revoir les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
CIS Duclair	2 830 000,00 €	— 370 000,00 €	20 000,00 €	— 165 600,00 €	1 805 000,00 €	— 446 000,00 €	— 23 400,00 €
		460 000,00 €		166 000,00 €	1 715 000,00 €	386 000,00 €	83 000,00 €

### Autorisation de programme relative à la reconstruction de la maison à feu

Les crédits de paiement sont ajustés en fonction du rythme des décaissements constatés en 2017.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Reconstruction de la maison à feu	725 000,00 €	— 15 000,00 €	670 000,00 €	— 40 000,00 €
		6 603,30 €		48 396,70 €

## Autorisation de programme relative à la réhabilitation et aménagement du CIS de Cany-Barville

Les décaissements constatés sur l'exercice 2017 conduisent à un glissement des crédits de paiement selon le détail suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Réhabilitation et aménagement du CIS de Cany Barville	500 000,00 €	<del>8 000,00 €</del>	442 000,00 €	<del>50 000,00 €</del>
		4 800,00 €		53 200,00 €

## II) Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels et équipements

### Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels roulants

Les crédits de paiement nécessitent d'être ajustés pour intégrer l'acquisition d'une remorque afin de tracter un bateau semi-léger dont la livraison est programmée au cours de cet exercice.

Un nouveau plan d'équipement sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration d'ici la fin de l'année 2018 et permettra de préciser le rythme de décaissement des crédits de paiement pour les exercices ultérieurs.

Les crédits de paiement doivent donc être ajustés comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020	2021
Matériels roulants	11 830 400,00 €	5 463 407,71 €	<del>+ 704 742,00 €</del>	2 074 363,00 €	1 757 700,00 €	<del>- 830 187,29 €</del>
			1 708 000,00 €			826 929,29 €

### Autorisation de programme relative à l'acquisition d'équipements et de matériels opérationnels

Le rythme de décaissement des crédits de paiement a été ajusté :

- en raison du glissement sur cet exercice de certaines dépenses initialement prévues en 2017,
- afin de répondre à la priorité donnée à la sécurité du personnel, des crédits de paiement doivent être intégrés en 2018 pour permettre la dotation de casques de protection au sein des VSAV et la mise en œuvre d'une politique de renouvellement des caméras thermiques.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020
Acquisition d'équipements et de matériels opérationnels	3 500 654,00 €	<del>+ 034 128,00 €</del>	<del>- 868 370,00 €</del>	820 067,00 €	<del>- 778 089,00 €</del>
		659 737,73 €	1 145 300,00 €		875 549,27 €

### Autorisation de programme relative à l'acquisition d'équipements et de matériels non opérationnels

Cette autorisation de programme concerne l'acquisition et le renouvellement de matériels électroménagers et audiovisuel et l'outillage nécessaire au bon fonctionnement du service. Le service ne remplace que les matériels hors service.

Le rythme de décaissement est donc fonction des besoins de renouvellement et reste difficile à programmer. Ainsi, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020
Acquisition d'équipements et de matériels non opérationnels	341 025,00 €	70 795,00 €	97 326,00 €	89 115,00 €	83 789,00 €
		29 750,99 €	114 200,00 €	98 000,00 €	99 074,01 €

### Autorisation de programme relative à l'acquisition de mobiliers

Les crédits de paiement sont ajustés en fonction du rythme des décaissements constatés en 2017 :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Acquisition de mobiliers	191 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	41 000,00 €
		28 857,72 €				47 142,28 €

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Le président du conseil d'administration,

  
André GAUTIER